COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N°15

Le 13 décembre 2022

Lisieux

Présents : Liberge Jean - Président,
Lecornu Pierre, Aubert Thierry, Lecossu Didier, Mouillard Bernard, Quesnel Michel, Baillard Patrick Cheradame Philippe, Lefevre Dominique, Guesnon Albert,

Excusés : Bourel Valérie, Sanson Sylvie, Blanchetière Jean, Louise Jean- Pierre,

Assistent : Desheulles Roger, Dreux Ophélia, Robin Groult, Riviere Léo,

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Pour ce qui concerne les Coupes de Normandie, en respect de l'article 18 des règlements, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou si le calendrier de la compétition l'exige.

M. Jean LIBERGE présente, au nom de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, ses condoléances à la famille et au club de l'AS FAUVILLAISE suite au décès de Simon DUBOURGNOUX.

1 – ADOPTION PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :

- N°13 en date du 10 novembre 2022, mis en ligne le 14 novembre 2022
- N°14 en date du 16 novembre 2022, mis en ligne le 22 novembre 2022

2 - HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 15 novembre 2022, sauf celles relevant d'une procédure en cours.

3 – AFFAIRES EXAMINEES

25425511 - Coupe de Normandie U16 – Grp A – GRPT JEUNESSE FC / AS VERSON

Forfait déclaré du GRPT JEUNESSE FC le 16.11.2022.

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au GRPT JEUNESSE FC sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du l'AS VERSON sur le score de 0 à 3,

Inflige au GRPT JEUNESSE FC l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de vingt (20) euros directement débités sur le compte du club.

25425434 – Coupe de Normandie U18 – 19.11.2022 – OLYMPIA'CAUX F / US LILLEBONNAISE

Absence de l'US LILLEBONNAISE à l'heure de la rencontre

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club de l'US LILLEBONNAISE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'OLYMPIA'CAUX sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'US LILLEBONNAISE l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

24750942 - REG 2 U15 - Grp C - 27.11.2022 - YVETOT AC / SOLIDARITE S GOURNAY F

Absence de SOLIDARITE S GOURNAY à l'heure de la rencontre

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier du club de SOLIDARITE S GOURNAY,
Compte tenu du Protocole COVID 19 pour les compétitions Régionales publié le 10 octobre 2022,
Compte tenu de l'absence de justificatif du club de SOLIDARITE S GOURNAY,
Donne match perdu par forfait au club de SOLIDARITE S GOURNAY sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club d'YVETOT AC sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de SOLIDARITE S GOURNAY l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de cinquante-quatre (54) euros directement débités sur le compte du club.

25318510 – Coupe de Normandie U15 – 03.12.2022 – US DE BOLBEC / HAVRE CAUCRIAUVILLE S

Match arrêté à la 10ème minute, l'équipe de l'US DE BOLBEC se trouvant à moins de 8 joueurs.

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au Dossier,
Conformément à l'article 15.5 du règlement de la compétition,
Donne match perdu par pénalité au club de l'US DE BOLBEC sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du HAVRE CAUCRIAUVILLE S sur le score de 0 à 3

25425682 - Coupe de Normandie – ES TOURVILLAISE / AJ CAULLE BOSC LE HARD

Forfait déclaré de l'AJ CAULLE BOSC LE HARD le 05.12.2022.

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club de l'AJ CAULLE BOSC LE HARD sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'ES TOURVILLAISE sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'AJ CAULLE BOSC LE HARD l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de quarante (40) euros directement débités sur le compte du club.

24613597 - NAT 3 - 12.11.2022 - US AVRANCHES MSM 2 / ESM GONFREVILLE

Réserve d'avant match du club de l'ESM GONFREVILLE concernant le niveau d'homologation de l'installation prévue pour la rencontre,

La Commission,

- Jugeant en 1er ressort,
- Précisant que les personnes non-membres de la commission ne participent pas aux délibérations, ni aux décisions,
- Prenant note du retour de la Direction du Service Informatique de la Fédération concernant la disparition des réserves lors de la validation de la FMI,
- Prenant note des réserves d'avant match déposées et de leur confirmation envoyée par courriel de l'adresse officielle du club de l'ESM GONFREVILLE pour les dire conforme,
- Prenant note des rapports complémentaires demandés aux officiels de la rencontre, relativement aux conditions de dépôt des réserves, qui précisent tous que les réserves ont été déposées à 18H50, soit 10 minutes avant le coup d'envoi,
- Prenant note de l'article 13.6 du Règlement du championnat National 3, disposant que :
  « Pour l'application de l'article 143 des Règlements Généraux, il ne pourra être formulé de réserve au sujet des installations sportives que 45 minutes au plus tard avant l'heure officielle du coup d'envoi du match. »
- Considérant, vu ces éléments, que le club de l'ESM GONFREVILLE n'a pas respecté les dispositions de l'article 13.6 du Règlement du championnat National 3,

Pour ces motifs, la Commission rejette ces réserves comme non recevables et homologue la rencontre avec le score acquis sur le terrain.

24749296 - REG 2 U16 - Grp D - 10.12.2022 - FC GISORS VN 27 / FAC ALIZAY

Forfait déclaré du FAC ALIZAY le 09.12.2022.

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club du FAC ALIZAY sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC GISORS VN 27 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FAC ALIZAY l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de trente-six (36) euros directement débités sur le compte du club.

25426306 - CNO FEMININE - 11.12.2022 - FFP MARIGNY / OC BRIOUZE

Forfait déclaré de l'OC BRIOUZE le 08.12.2022.

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club de l'OC BRIOUZE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FFP MARIGNY sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'OC BRIOUZE l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

25425660 – Coupe de Normandie – 11.12.2022 – CS HONFLEUR / RSG COURSEULLES

Match arrêté à la 5ème minute, l'équipe de RSG COURSEULLES se trouvant à moins de 8 joueurs.

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au Dossier,
Conformément à l'article 15.5 du règlement de la compétition,
Donne match perdu par pénalité au club de RSG COURSEULLES sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du CS HONFLEUR sur le score de 3 à 0

24750907 - REG 2 U15 - Grp C – 11.12.2022 – ESM GONFREVILLE / SOLIDARITE S GOURNAY F

Absence de SOLIDARITE S GOURNAY à l'heure de la rencontre

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club de SOLIDARITE S GOURNAY sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'ESM GONFREVILLE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de SOLIDARITE S GOURNAY l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de cinquante-quatre (54) euros directement débités sur le compte du club.

La Commission,
Alerte le club qu'au prochain forfait, les dispositions réglementaires s'appliqueront.

24742963 – REG 2 U18 – Grp B- 10.12.2022 – FC NEUFCHATEL EN BRAY / US QUEVILLY RM 2

Match arrêté à la 58ème minute suite à la blessure d'un joueur

La Commission,

- Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- Considérant que la rencontre a été arrêté suite à la blessure d'un joueur,
- Considérant que suite à l'arrêt de la rencontre, tout a été mis en œuvre pour reprendre,
- Considérant qu'au moment de reprendre la rencontre, la visibilité était devenue insuffisante pour reprendre le jeu,
- Considérant que le terrain ne dispose pas d'éclairage classé au sens des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
- Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne la rencontre à rejouer à une date qui restera à fixer.

CONCERNANT LES FORFAITS NON-DECLARES :

La Commission,
Compte tenu du nombre important de forfaits non-déclarés,
Décide que dorénavant les frais de déplacement des arbitres de la rencontre concernée seront à supporter part le club n'ayant pas déclaré son forfait dans les délais prévus par le règlement.

4 – COURRIERS

Mail de l'USON MONDEVILLE en date du 14 novembre 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre :

24750006 – REG 1 U15 – Grp A – 12.11.2022 – MALADRERIE OS / USON MONDEVILLE

La Commission,
Après examen des pièces, dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, MALADRERIE OS : « 2 » / USON MONDEVILLE : « 3 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Courrier de l'OLYMPIA'CAUX, concernant l'attitude de l'éducateur de l'ES MONT GAILLARD lors de la rencontre :

La Commission,
Prend note du courrier du club de l'OLYMPIA'CAUX.

Décisions de la CRA Section Lois du Jeu :

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage Section Lois du jeu dans son procès-verbal du 16 novembre 2022, concernant :

- 25318812 – Coupe de Normandie – 30.11.2022 - AS GOURNAY F / CANTELEU FC
- 24743066 – REG 3 U18 – Grp A – 05.11.2022 – TESSY MOYON S / ST HILAIRE VIREY L

Décisions de la CR Règlements et Contentieux :

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux dans son procès-verbal du 21 novembre 2022, concernant :

- 24741684 – REG 3 – Grp I – 06.11.2022 – FAC ALIZAY / AS GOURNAY F
- 24732617 – REG 2 – Grp A – 05.11.2022 – US OUEST COTENTIN / AS DE CHERBOURG F
- 24743923 – REG 3 U18 – Grp F – 13.11.2022 – FAC ALIZAY / CAUDEBEC ST PIERRE F

Décisions de la CR Discipline :

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline dans son procès-verbal du 23 novembre 2022, concernant :

- 24740263 – REG 3 – H – 23.10.2022 – EU FC / JS ST NICOLAS BETHUNE

Dit que la rencontre donnée à rejouer à une date qui reste à fixer.

Mail de l'ESM GONFREVILLE en date du 28 novembre 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre :

24744648 - REG 1 U16 - 26.11.2022 - FC ROUEN 1899 / ESM GONFREVILLE

La Commission,
Après examen des pièces, dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, FC ROUEN 1899 : « 4 » / ESM GONFREVILLE : « 2 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Décisions de la Commission Supérieure d'Appel :

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Supérieure d'Appel dans son procès-verbal du 1er décembre 2022, concernant :

- Coupe de Normandie – 29.10.2022 – OH TREFILERIE NEIGES / SC FRILEUSE

Prend note de la transformation du retrait ferme d'un point, en retrait avec sursis pour le club SC FRILEUSE en championnat Régional 2.

Courrier de l'US GRANVILLAISE du

Courrier concernant la rencontre : 25283545 - REG 2 U16F – 19.11.2022 – US GRANVILLAISE / US ALENCONNAISE 61

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Rappelle eu club de l'US GRANVILLAISE qu'une demande modification de rencontre doit impérativement être homologuée par la Commission d'organisation,
Rappelle à l'US GRANVILLAISE et à l'US ALENCONNAISE les dispositions de l'article 20 du règlement de la compétition,

Inflige à l'US GRANVILLAISE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux concernant le non-respect des obligations relatives à l'organisation matérielle d'une rencontre, d'un montant de vingt (20) euros directement débités sur le compte du club.

Courrier du CS GRAVENCHON du 05 décembre 2022

Courrier concernant l'accession en Régional 3 U18 – Phase 2

La Commission,
Prend note du courrier du CS GRAVENCHON et transmet au District de Seine-Maritime.

Courrier du FC DU PAYS DU NEUBOURG et réponse de M. LOUVET Benoit du

Courrier concernant l'arbitrage en championnat Régional 2 Féminin

La Commission,
Prend note du courrier du FC DU PAYS DU NEUBOURG et de la réponse adressée par M. LOUVET, président de la Commission Régionale de l'Arbitrage.
Transmet au Comité de Direction.

5 – COUPE DE NORMANDIE DES RESERVES – ALAIN FLAMENT

TIRAGE DES 1/8ème DE FINALE – 12 mars 2023

Les rencontres auront lieu à 14H30 sur le terrain du premier club cité.

1. Fc Dieppe - Grand Quevilly Fc
2. Fc Gisors Vexin 27 - Fc Rouen 1899
3. Evreux Fc 27 - Esm Gonfreville
4. Us Granvillaise - As De Cherbourg F.
5. Fc St Lo Manche - As Verson
6. As Villers Houlgate - As Ptt Caen
7. Su Dives Cabourg Fb - Maladrerie Os
8. Ca Lisieux Pa - Avt G. Caen Football

La date du prochain tirage reste à définir.

6 – COUPE DE NORMANDIE SENIORS

TIRAGE DU 4ème TOUR – 22 janvier 2023

Toutes les rencontres auront lieu le dimanche à 14H30 sur le terrain du premier club cité.

1. *Agneaux Fc - As Verson*
   OU *Uc Bricquebetaise F - As Verson*
2. Usi Bessin Nord - Conde Sports
3. Fc Sud Ouest Caen - As Ptt Caen
4. Es Carpiquet Foot - Usc Mezidon Fb
5. As Valognes F. - Maladrerie Os
6. Sc Herouvillais F - As Potigny V.C.U.
7. Ajs Coll. Ouistreham - Es Cormelles
8. Lystrienne Sportive - Bayeux Fc
9. Asl Chemin Vert - Uson Mondeville
10. Es Coutancaise - Js Douvres Delivrand
11. Ca Lisieux Pa - As Trouvil.Deauville
12. Us Gueriniere - As Villers Houlgate
13. *Us Aunay Sur Odon - As Ifs*
    OU *Fc Laurentais - As Ifs*
14. Us Athis - As Courteille Alenco
15. Es Ecouves - Fc Argentan
16. Esp. Conde S/Sarthe - As La Selle La Forge
17. L. St Georges Gros. - Fc Flerien
18. Us Flerienne - Fc Du Pays Aiglon
19. Us Percy - Scu Douve Divette
20. Es Pointe Hague - Fc Des Etangs
21. Esp St Jean Champs - Fc Val De Saire
22. Pl Octeville - Es Plain
23. Fc Le Val St Pere - Us Ducey Isigny
24. Us Pontorson - Us Granvillaise
25. Fc Equeurd.Hainnev - As Tourlaville
26. Ss Domfrontaise - St Hilaire Virey Lan
27. Caudebec St Pierre F - Fac Alizay
28. Spn Vernon - Fc St Julien
29. Ca Pont Audemer - Cs Honfleur
30. Fc Le Trait Duclair - Stade Sotteville Cc
31. *As Fauvillaise - Gisors FCGVN 27*
    OU *Fc Neufchatel En Br - Gisors FCGVN 27*
32. Romilly Pt St Pierre - St De Grand Quevilly
33. As Gournay Football - As Buchy
34. Plat Quincampoix Fc - As Madrillet Chat Bl
35. Stade Vernolien - Sc Thiberville
36. Saint Sebastien Foot - Asc Jiyan Kurdistan
37. Fc St Etienne Rouvra - Us Mesnil Esnard Fra
38. Havre Caucriauv S - Us De Bolbec
39. *Fc Louvetot - Es Arques Bataille*
    OU *Es Arques B - Es Plateau Fouc.Real*
40. As De Montivilliers - R.C Havrais
41. Sc Octeville Sur Mer - Cs Serv.Mun.Le Havre
42. Oh Trefilerie Neiges - Olympia'Caux Footbal
43. Yvetot Ac - Es Tourvillaise
44. O. Pavillais - Fc Rouen 1899
45. *Cany Fc - Us Luneraysienne*
    OU *As Ourvillaise - Us Luneraysienne*
46. *Us Bacqueville Pierr - Js St Nicolas Bethun*
    OU *Us Bacqueville Pierr - Fc Offranvillais*
47. *As Ouvillaise - Fc Petit Caux*
    OU *Ca Longuevillais - As Ouvillaise*
    OU *Fc Petit Caux - Neuville Ac*
    OU *Ca Longuevillais - Neuville Ac*
48. Fc Illiers L Eveque - Pacy Menilles Rc
49. La Croix Vallee Eure - Fc Eure Madrie Seine
50. Fc Garennes Bueil Cb - Fc Val De Reuil
51. St Marcel F - Evreux Fc 27
52. Fc Serquigny Nassand - Us Gasny

Le prochain tirage aura lieu le 24 janvier 2023.

7 – COUPE DE NORMANDIE FEMININE SENIORS

TIRAGE DES 8èmes DE FINALE – 12 février 2023

Toutes les rencontres auront lieu le dimanche à 12H30 sur le terrain du premier club cité.

1. Fc Flerien - Ag Caen Football
2. Us Avranches Msm - Ffp Marigny
3. Us Alenconnaise 61 - Us Gueriniere
4. Ca Lisieux Pa - Us Andaine
5. *Sm Caen Calv.Bn - As De Cherbourg Fb*
   OU *Us Le Sap - As De Cherbourg Fb*
6. Fc Pays Du Neubourg - Evreux Fc 27
7. Us Quevilly Rm - Esm Gonfreville
8. *Fc Rouen 1899 - Es Tourvillaise*
   OU *Fc Rouen 1899 - Usf Fecamp*

La date du prochain tirage reste à définir.

8 – COUPE DE NORMANDIE U18

TIRAGE DU 4ème TOUR – 21 janvier 2023

Toutes les rencontres auront lieu le samedi à 15 heures sur le terrain du premier club cité.

1. Grpt Jeunesse Fc - Sm Caen Calv.Bn
2. As Valognes F. - Fc 3 Rivieres
3. Us Villers Bocage - Ca Lisieux Pa
4. La Brehalaise - Us Alenconnaise 61
5. *Fc Flerien - Bayeux Fc*
   OU *Us Ducey Isigny - Bayeux Fc*
6. As Ptt Caen Fb - Us Avranches Msm
7. Fc Des Etangs - Bourguebus Soliers F
8. C.H.L. Terre Et Mer - As De Cherbourg F.
9. Avt G. Caen Football - Us Granvillaise
10. Fc Du Pays Aiglon - Maladrerie Os
11. Fc Equeurdr. Hainnev - Tessy Moyon Sp.
12. As Tourlaville - Fc St Lo Manche
13. Us Gueriniere - Uson Mondeville
14. As Potigny V.C.U. - Esp. Conde S/Sarthe
15. As La Selle La Forge - As Verson
16. Solidarite S Gournay - Olympia'Caux Footbal
17. Fusc Boisguillaume - Us Quevilly R.M.
18. *Js St Nicolas Bethun - E.Motteville X Mare*
    OU *Js St Nicolas Bethun - Yvetot Ac*
19. Usf Fecamp - Sc Frileuse
20. Stade Sotteville Cc - Le Havre Ac
21. Al Deville Maromme - Esm Gonfreville
22. *As Fauvillaise - Fc Rouen 1899*
    OU *Cany Fc - Fc Rouen 1899*
23. Fc Serquigny Nassand - Fc Le Trait Duclair
24. Cs Gravenchon - Ca Pont Audemer
25. Plat Quincampoix Fc - Fc Gisors Vexin 27
26. Grpt Andressienne - Evreux Fc 27
27. Fc Seine Eure - Grpt Efecoc
28. O. De Darnetal - Saint Sebastien Foot
29. Cms Oissel - Pacy Menilles Rc
30. Fc Dieppe - Grpt Us Criel Eu Fc
31. Fc Neufchatel En Br - Fc Offranvillais
32. Us De Bolbec - Sc Octeville Sur Mer

Le prochain tirage aura lieu le 24 janvier 2023.

9 - COUPE DE NORMANDIE U15

TIRAGE DU 3ème TOUR – 21 janvier 2023

Toutes les rencontres auront lieu le samedi à 15 heures sur le terrain du premier club cité.

1. P. St Jamaise - Us Avranches Msm
2. Agneaux Fc - Cs Villedieu
3. As Valognes F. - Fc Equeurdr. Hainnev
4. As Tourlaville - As De Cherbourg F.
5. Us Granvillaise - Es Coutancaise
6. Bayeux Fc - Fc St Lo Manche
7. Avt G. Caen Football - Uson Mondeville
8. Su Dives Cabourg Fb - Us Aunay/Odon
9. Us Villers Bocage - Maladrerie Os
10. Sc Herouvillais F - Sm Caen Calv.Bn
11. As Villers Houlgate - Cs Honfleur
12. As Ifs - As Ptt Caen
13. Esm Gonfreville - Ca Lisieux Pa
14. Grpt Jeunesse Fc - Fc Argentan
15. Esp Conde/Sarthe - Fc Flerien
16. Fc Seine Eure - Es Normanville
17. Fc Du Pays Aiglon - Fc Val De Reuil
18. Fac Alizay - Pacy Menilles Rc
19. Charleval Fc - St Marcel F
20. Evreux Fc 27 - Spn Vernon
21. Le Havre Ac - Fusc Boisguillaume
22. Fc Petit Caux - Fc Rouen 1899
23. Fc Offranvillais - Us Lillebonnaise
24. Al Deville Maromme - Usf Fecamp
25. Rouen Sapins Fc - Grand Quevilly Fc
26. Es Du Mont Gaillard - Cs Serv.Mun.Le Havre
27. Js St Nicolas Bethun - Sc Frileuse
28. Grpt Efecoc - O. Pavillais
29. E.Vienne Saane Longu - Us De Grammont
30. Sc Octeville Sur Mer - Cms Oissel
31. Havre Caucriauv S - Fc Dieppe
32. Yvetot Ac - Us Quevilly R.M.

Le prochain tirage aura lieu le 24 janvier 2023.

10 - COUPE DE NORMANDIE U16

La Commission,
Afin d'expliciter les critères de départage qui déterminent le classement,
Dit qu'en cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

1. En cas d'égalité de points au classement, le départage des équipes est réalisé en tenant compte du résultat du match joué entre deux équipes à égalité
2. En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, les clubs sont départagés d'après le goal-average calculé au quotient sur tous les matchs disputés par chacune d'elles.
    a. Si le club n'a encaissé aucun but (quotient non calculable) alors celui-ci est classé 1er
3. En cas d'égalité, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux sur l'ensemble des matchs
4. En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matchs, on retiendra en premier lieu et dans les mêmes conditions celui qui en aura marqué le plus grand nombre.
5. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

La Commission,
Compte tenu des rencontres en retard,
Dit que le classement à l'issu de la 1ère journée ne peut pas être établi pour le moment,
Dit que dès que la rencontre en retard sera jouée, le classement sera publié avec les rencontres de la 2ème journée.

La Commission rappelle aux clubs qu'en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les deux clubs doivent procéder à une séance de tir au but qui permettra de les départager en cas d'égalité au classement.

11 – PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le 24 janvier 2023 à 10 heures.

Le Président

Jean Liberge

Le Secrétaire

Pierre Lecornu